

AUXONNE

**Extrait du
Bien Public
du 19 décembre 2012**

Leclerc : le permis de construire a été déposé

Après deux refus, le projet Leclerc a reçu un avis favorable de la Commission nationale d'aménagement commercial (Cnac) en janvier 2012. Les travaux devraient débuter en 2013.

Un nouveau pas a été fait vers la construction de l'hypermarché Leclerc par la SARL Bouxdis en zone du Charmoy à Auxonne. En effet, l'avis de dépôt du permis de construire pour une surface de 11 407 m² au plancher a été enfin déposé à la grande satisfaction du maire Raoul Langlois, porteur et fervent défenseur du projet : « Le dossier a été déposé, il est en cours d'instruction et, pour le moment, n'est pas consultable. Les travaux devraient normalement débuter avant la fin 2013 », se réjouit le maire, l'avis de dépôt de permis ayant été affiché ce



Le dépôt de permis de construire a été affiché en mairie en présence du maire Raoul Langlois et de Jocelyne Raymond adjointe à l'urbanisme et au développement économique.

Photo Louis Lanni

lundi en mairie. Ce projet, qui avait obtenu une grosse majorité de "oui" des Auxonnais lors du référendum, initié par la municipalité, va enfin sortir de terre : un soulagement pour certains et le mécontentement pour d'autres, notamment parmi les commerçants locaux qui voient d'un mau-

vais œil l'arrivée d'un hypermarché et qui avaient déjà donné de la voix lors de plusieurs manifestations.

Refusé en février 2010 par la commission départementale puis un an plus tard par la Cnac, le projet Leclerc avait reçu un avis favorable par la même Cnac en janvier 2012.

